

JARDINS FAMILIAUX JOUY-SUR-MORIN

VOUS AIMEZ JARDINER?

Dès février, faites votre demande d'inscription pour obtenir une parcelle de 100m2!

Nous vous donnons rendez-vous en Mairie pour remplir la fiche d'inscription.

Pour bénéficier d'une parcelle, vous devez répondre à certains critères, tous les renseignements sur le site <u>http://jouy-sur-morin.fr</u> ou en Mairie.





